

L'Association "De La Source à La Mer"

Agréée au titre de la protection de l'environnement par un arrêté préfectoral des Côtes d'Armor renouvelé pour cinq ans le 11 décembre 2018 au vu des articles L. 141-1 et suivants et R. 141-1 et suivants du code de l'environnement.



Bulletin de liaison d'informations

N° 81

Notre assemblée générale a eu lieu le 17 Janvier 2020 à L'Estran, à Binic, durant laquelle nous vous avons présenté les bilans de l'année 2019.

Nous avons rappelé, en première partie, les grands objectifs de l'association qui déterminent nos actions :

- **protéger l'environnement** en défendant la qualité de l'eau, de tous les milieux aquatiques, des plages, des sites ruraux, urbains et littoraux, la qualité de vie, **dans le cadre de l'intérêt général et en toute indépendance.**

- **agir en lien et en partenariat avec les autres associations environnementales** qui défendent les mêmes valeurs **pour renforcer nos actions.**

- **participer à des instances locales, départementales, régionales** en lien avec l'environnement **pour y défendre nos convictions et nos propositions.**

- **aller à la rencontre de nos Elus pour obtenir des informations, affirmer nos points de vue sur tous les sujets nous concernant et avancer dans le cadre d'une citoyenneté véritable, vécue et constructive.**

- **informer** nos adhérents, sympathisants, administrations, par l'intermédiaire de **nos bulletins trimestriels** (81 à ce jour) appréciés de tous.

En page 5, nous vous présentons la suite de ce compte-rendu.

Bon courage à tous en cette période difficile et pensons à la suite, à nous tous, à tous les enjeux universels et environnementaux qui apparaissent au grand jour.

Sommaire :

- Édito : p. 1
- Le tableau de bord :
 - Les nitrates : p. 2, 3
 - les pesticides : p. 4
- Cpte-rendu de l'Assemblée Générale : p. 5 à 10
- Permis de construire de la Rognouse : un recours gracieux de l'association p. 11, 12
- Les principales actions (1^{er} trim. 2020) : p. 13
- Bureau Conseil d'administration : p. 14
- Bulletin d'adhésion : p.14

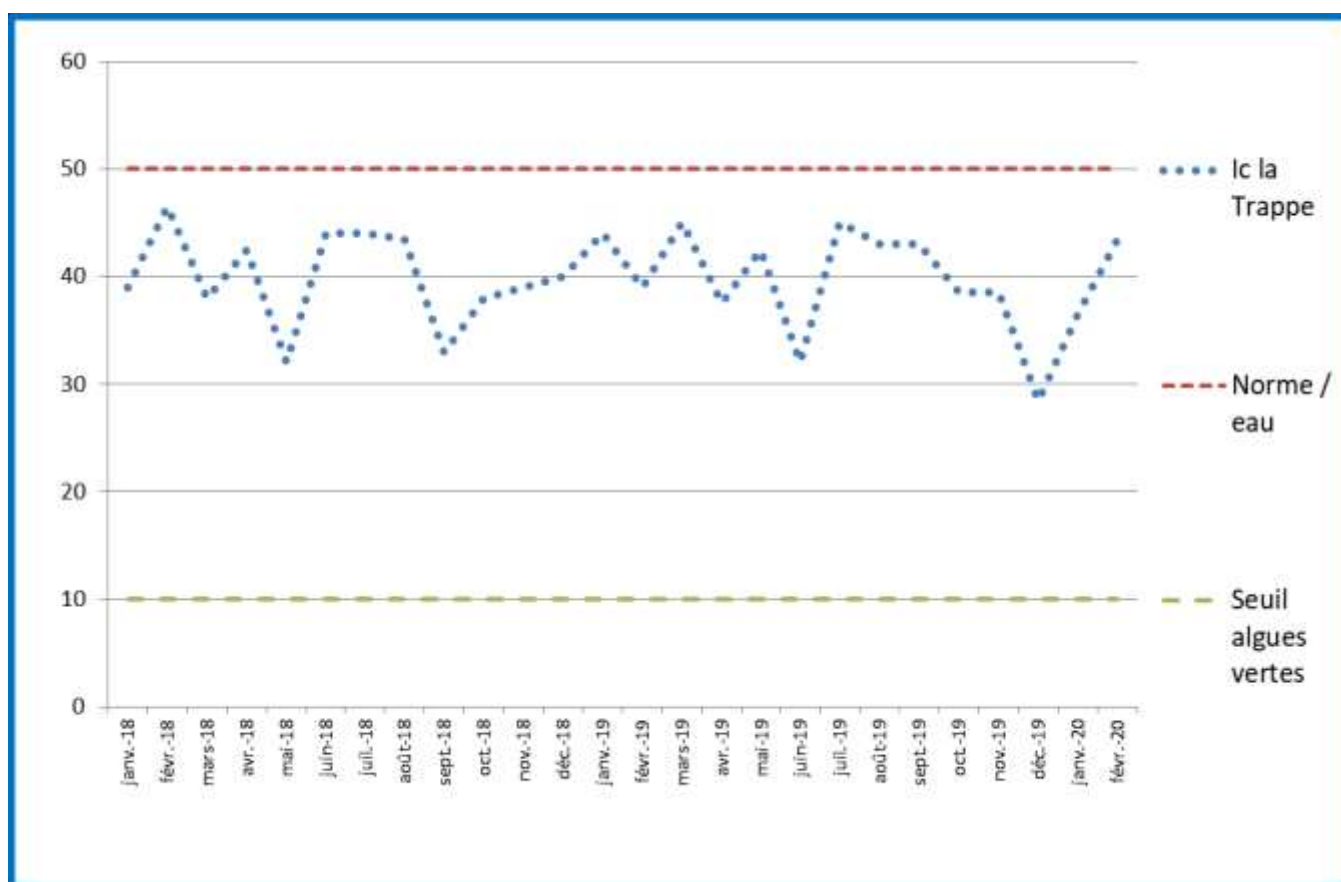
Comité de rédaction :

Joëlle Le Guern
Marie-Thérèse Bouilly
Colette et Daniel Domalain
Régis Dulin
Pascale Guillou
Michel Le Bolloc'h
Marcel Le Floc'h
Philippe Derouillon-Roisne

Tableau de bord – Suivi de la qualité de l'eau brute de l'Ic

Les nitrates :

Évolution des taux de nitrates en mg/l de l'Ic à la Trappe de janvier 2018 à février 2020 (chiffres fournis par l'ARS)



Les taux de nitrates de l'Ic à la Trappe de la fin 2019 et début 2020 suivent la même courbe que ceux de la fin 2018 et début 2019. **Ils sont aux mêmes niveaux. Il n'y a pas d'amélioration.**

Les exploitants agricoles à l'origine de la pollution ne changent pas leurs pratiques : production de porcs de manière conventionnelle, épandages excessifs d'azote, de pesticides, utilisation d'antibiotiques pour les bêtes, suppression des talus....

La demande des consommateurs pour plus de qualité, l'évolution de la PAC (Politique Agricole Commune) et la prise en compte de plus d'environnement par les élus locaux vont sans doute amener plusieurs exploitants agricoles à faire évoluer leurs pratiques et à changer de système.

La demande des consommateurs évolue :

Le coût élevé du porc suite à la peste porcine en Chine incite les éleveurs à produire plus de manière conventionnelle et à polluer plus.

Et moins de 1% de la production de la viande porcine française se fait en bio. Chaque année, seulement 115 000 porcs bio sont abattus, sur un total de 23 millions de porcs conventionnels transformés. La France importe du porc bio du Danemark.

La demande des consommateurs en charcuterie bio est de plus en plus forte chaque année. Si transformer un élevage conventionnel en élevage bio nécessite de gros investissements le prix de vente au kg de porc augmente aussi fortement. Les méthodes de travail évoluent : pas d'antibiotiques, les porcs ne doivent plus être castrés, les dents ne doivent plus être limées, il faut 3 fois plus de surface et ils doivent pouvoir aller librement à l'extérieur quotidiennement. Les aliments doivent être fabriqués à la ferme. Des élevages bio, avec des pratiques plus respectueuses de l'environnement, conduiraient à une baisse des taux de nitrates dans les rivières.

« Un verdissement » de la PAC ?

Une évolution de la PAC à venir va, espérons le, conduire à une modification des attributions des primes de la PAC. Dans la mesure où elles exigeront un plus grand respect de l'environnement et du climat elles apporteront une modification de pratiques agricoles. Cette modification de l'affectation des primes dépendra de l'Europe mais aussi beaucoup du gouvernement français.

Il faut rappeler que la Politique Agricole Commune a été conçue après la guerre pour nourrir les populations. Cet objectif a été atteint mais les petits fermiers et l'environnement ont été sacrifiés. L'argent européen va aux grands propriétaires. C'est le cœur du système lié au système productiviste. 80% de l'argent européen va à 20% des bénéficiaires les plus importants.

Les conséquences :

- les petits fermiers ont disparu
- les zones les plus polluées en Europe sont les plus subventionnées.

La prise en compte de plus d'environnement par les élus locaux :

La suppression du bocage continue. Les talus disparaissent toujours dans le bassin de l'Ic ; la protection des cours d'eau, rivières et ruisseaux n'est pas toujours assurée.

Toutes les listes de candidats aux élections municipales ont pris des engagements pour la défense de l'environnement.

Nous saurons le leur rappeler.

Les pesticides

Le suivi mensuel des pesticides par le conseil départemental évolue peu : Plus de la moitié des 24 substances retrouvées dans les cours d'eau sont des molécules provenant de la dégradation des herbicides. Ces produits sont persistants. Certains n'ont pas une toxicité majeure mais certains selon l'ANSES (*) sont à surveiller au même titre que les molécules actives des produits sanitaires.

L'ANSES a publié une carte nationale avec les ventes déclarées de substances actives par regroupement de communes par code postal. Pour certains codes postaux ce regroupement est exploitable (comme pour Binic - Étables-sur-Mer) par contre il n'est pas du tout pertinent pour d'autres (Châtelaudren/Plélo/Plouagat/...). Afin de connaître la quantité par commune nous avons demandé à l'ANSES au service en charge des biocides de publier les quantités par code INSEE de chaque commune. Ce chiffre pourrait être rapproché de la SAU (Surface Agricole Utile) et communiqué aux élus locaux en charge de l'environnement afin qu'ils puissent mettre en œuvre des actions avec les agriculteurs pour une réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

Dans les nouveaux conseils municipaux, il faut obligatoirement un(e) adjoint(e) à l'environnement, en charge plus particulièrement de l'eau ; l'Eau, c'est l'eau brute de nos cours d'eau, l'eau potable, l'assainissement (eaux usées), les eaux pluviales, les eaux de baignade !

Des formations pour les élus sont nécessaires pour pouvoir dominer tous ces domaines et agir contre toutes les formes de pollutions.

(*) ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.



Compte-rendu - Assemblée Générale « De la Source à la Mer »

Vendredi 17 janvier 2020, 20h00, salle de l'Estran, Binic

BILAN de l'année 2019 (suite de la page n°1)

L'assemblée générale s'est tenue en présence d'une cinquantaine de personnes.

RAPPEL : notre association fonctionne, en toute indépendance, avec les cotisations et dons de nos adhérents.

Nous constatons une forte augmentation du nombre d'adhérents : 165 en 2018, 190 en 2019.

RAPPEL : Nous avons obtenu le renouvellement de notre agrément environnemental et départemental le 11 décembre 2018, ce qui nous donne des possibilités, entre autre, pour ester en justice et agir à tous les niveaux.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

Nous vous présentons tous les points à l'ordre du jour :

1-Point sur la qualité des eaux brutes de l'Ic :

-LES NITRATES

Les plans d'action successifs dans l'agriculture ont fait baisser les taux de concentration et les flux de nitrates dans nos cours d'eau.

Mais c'est loin d'être suffisant :

Aujourd'hui le seuil doit s'approcher pour les concentrations des 10 à 20 mg /l pour voir disparaître le phénomène des marées vertes

Pour l'Ic, en 2019, les taux de nitrates ont varié entre 40 et 45 mg/l, ce qui est très élevé par rapport au taux moyen des cours d'eau qui tend vers les 30 mg/l ;

Cependant depuis 4 ans les mesures restent en dessous des 50 mg/l ce qui a autorisé le préfet des Côtes d'Armor, par un arrêté de Février 2019, à confirmer la sortie du contentieux imposé par l'Europe ; la modification de la réglementation a donné ainsi la possibilité d'augmenter fortement les épandages sur les terres du bassin-versant de l'Ic. Que va-t-il se passer ? Les taux vont-ils rester à ce niveau ? ou remonter ?

Pour les associations, peut-on envisager à terme la réouverture de la prise d'eau sur l'Ic (concentrations des nitrates en dessous de 50 mg/l) : l'objectif étant d'utiliser toutes les ressources en eau, ayant les critères pour être ensuite potabilisées.

Nous avons envoyé un courrier au Préfet sur ce sujet (sans réponse).

- LES PESTICIDES – PRODUITS PHYTOSANITAIRES :

Ils sont à plus de 90 % utilisés pour l'activité agricole.

La France reste le troisième consommateur mondial et le premier consommateur européen.

Ces produits sont retrouvés dans les prélèvements d'eau brute et eau potable (mais pour cette dernière en quantité inférieure aux seuils autorisés).

Ces produits sont reconnus comme dangereux et, pour certains produits, comme cancérigènes ; les conséquences sont graves pour la santé humaine et la biodiversité.

Les associations ne cessent de dénoncer cette situation et demandent que ces produits ne soient plus utilisés par l'agriculture conventionnelle.

Le constat est inquiétant : augmentation, en France, de plus de 21 % de la consommation de ces produits entre 2018 et 2019 !!!

Suite à la loi votée par le Parlement, un décret du 1/ 1/ 2017 a fixé les nouvelles règles, à savoir : en Janvier 2017, l'interdiction de l'utilisation par les collectivités de ces produits pour l'entretien des espaces verts et en Janvier 2019 pour les espaces privés.

À quand l'interdiction des épandages toxiques et mortels sur les terres agricoles ? Les populations sont en danger.

Concernant le glyphosate, la Commission Européenne, fin 2017, s'est prononcée pour une interdiction de l'usage de ce produit au terme des 5 années à venir ; la France a maintenu sa position de l'interdire dans un délai de 3 ans ; mais le monde agricole a déjà demandé qu'il y ait des dérogations ; selon les déclarations d'exploitants de l'agriculture conventionnelle, l'agriculture ne peut se passer de ces produits !!!

L'agriculture biologique a prouvé qu'il y a un autre modèle et des pratiques qui permettent une agriculture sans pesticides, respectueuse des êtres humains et de l'ensemble de la biodiversité.

2 - Point sur l'alimentation et la gestion de l'eau potable sur notre territoire Sud Goëlo :

Depuis Janvier 2017, la compétence « eau potable » a été transférée à la nouvelle communauté de communes, Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA).

L'eau potable vient en grande partie de l'eau du Gouët traitée à l'usine de Saint-Barthélémy.

Les ressources départementales (3 grands barrages) sont de qualité moyenne, juste suffisantes, menacées de plus en plus par des périodes de sécheresse et les modifications climatiques.

Il faut se mobiliser à tous les niveaux des responsabilités politiques, économiques, environnementales pour avoir une eau de qualité :

- en développant les programmes de protection des ressources superficielles (mesures agricoles (développement de l'agriculture biologiques), zones de protection des captages, protection et reconstruction des talus et du bocage, préservation des zones humides et des cours d'eau...),
- en utilisant à nouveau les anciens captages comme celui de l'lc quand la qualité est garantie,
- en faisant les recherches d'eaux souterraines pour apporter de nouvelles ressources. Il faut agir et très vite !

3 - Lutte contre les marées vertes :

- Le développement des algues vertes est dû à un apport excessif de nutriments dans les milieux aquatiques provenant de l'agriculture (azote : seul facteur limitant et phosphore : piégé dans les sédiments).

- Les mesures agricoles mises en œuvre sur les bassins versants depuis quelques années ont permis de limiter les apports nutritifs dans les milieux aquatiques.

- mais les algues vertes sont toujours présentes dans nos baies bretonnes !

- totalité des tonnages ramassés dans la baie de st Brieuc en 2019 : plus de 10 000 T. (dont 50 T. baie de Binic –Étables- sur- mer),

- tonnages ramassés sur l'ensemble de la Baie de Saint-Brieuc, en 2018, 4730 T, en 2017, 9400 T.

Ces algues sont stockées à l'usine de traitement des ordures ménagères de Launay-Lantic.

-Très tôt dès Mai-Juin, les algues ont envahi le fond de baie de Saint-Brieuc, l'usine a dû recevoir des stocks trop importants d'algues vertes et a dû fermer pendant quelques semaines !

Les plans de lutte contre les algues vertes :

- Le premier plan algues vertes (2011-2015) a donné des résultats selon le rapport de la mission gouvernementale mais ils sont insuffisants ; les algues sont toujours là et selon les années en abondance.

- Un deuxième plan de « lutte contre les algues vertes 2017-2021 » se met en place lentement et concerne les huit baies bretonnes les plus touchées par cette pollution, (dont la baie de Saint-Brieuc) ;

- **L'engagement des agriculteurs doit être amplifié :**
- **des mesures fortes et réglementaires sont à mettre en place pour arriver à réduire les fuites d'azote vers le milieu aquatique (volet préventif),**
- **le ramassage des algues sur les plages doit se poursuivre (volet curatif),**
- **La Région envisage des actions pour ramasser les algues dès qu'il y aura des échouages (en fin d'été- début d'automne, soit en début d'année si les marées et tempêtes n'ont pas dispersé les stocks).**
- **Notre association est membre du COMITÉ DE SUIVI DES PLANS RÉGIONAUX DE LUTTE CONTRE LES ALGUES MIS EN PLACE EN 2011 (premier plan).**
- **Notre association participe à la CLE (commission locale de l'eau) du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) de la baie de Saint-Brieuc en charge d'élaborer et de mettre en action ces plans.**

Pour les associations environnementales le deuxième plan doit être plus ambitieux, ce qui suppose un engagement fort du secteur agricole et des mesures obligatoires. Mais nous avons du mal à nous faire entendre !

4 - Présentation de la qualité des eaux de baignade de notre territoire :

Les résultats sont satisfaisants dans l'ensemble avec cependant des résultats moyens pour la plage de la Banche à Binic (4 fermetures pour cette saison) et la plage du Moulin. Des gros travaux sont en cours pour éviter les pollutions bactériologiques (création de zones tampons, bassin de rétention, réfections des réseaux dans le centre de Binic ...)

Pour toutes nos plages, l'eau de baignade doit être de qualité excellente.

5- Point sur les stations d'épuration de notre territoire :

- Binic : bonne qualité des rejets.
 - Étables-sur-mer : traitement aux ultraviolets ce qui en améliore la qualité bactériologique.
 - Saint-Quay Portrieux : projet d'une nouvelle station, (il y a urgence ! Mise en service en 2021-2022.
- Que de retard !

Des bons réseaux vers les stations, la surveillance et le contrôle des eaux parasites sont les conditions indispensables pour avoir des résultats bactériologiques excellents pour les eaux de baignade.

6- Défense du littoral et de nos sites et URBANISME :

a - Ces espaces sont protégés par les lois (loi littoral) et Codes :

Veille permanente de notre association sur ces espaces sensibles : espaces remarquables, espaces proches du rivage, bande des 100 m, zones humides, bocage, bois et talus, couloirs écologiques, coupures d'urbanisation, trame verte et bleue.

b - Un rappel :

Notre association a déposé en 2015 un recours au Tribunal administratif de Rennes contre une partie du PLU de Binic : nous demandions la protection des zones sensibles et remarquables de la bande littorale des 100 m dans sa totalité ; le jugement du TA de Rennes nous a donné raison le 15 Juin 2018.

c - Actions en cours : à suivre

- projet de restructuration d'une partie des bâtiments de la Rognouse à Binic.
- terrain remanié en bordure de falaise et chemin littoral secteur des Fauvettes.
- construction illégale zone du Caruhel en Étables-sur-Mer.
- sentier littoral : diagnostic à faire (éboulement et fermetures...).

d - Participation aux réunions ouvertes au public pour la réalisation :

- du PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal de SBAA (Saint-Brieuc Armor Agglomération).
- du SCOT : schéma de cohérence territorial du Pays de Saint-Brieuc.

7- Partenariat avec SBAA (Saint-Brieuc Armor Agglomération) pour les sorties scolaires « au fil de l'lc », au moulin Doualan en Lantic avec les intervenants d'Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne vivante.

- initiation à la rivière et à l'étude du paysage,
- participations de 10 classes,
- 10 classes inscrites pour 2020.

8 - Présentation, à l'école de la Vigie à Binic, d'une exposition sur les pollutions marines.

9 - Participation à la CSS (commission de suivi de site) de l'usine de compostage des ordures ménagères de Launay-Lantic et des algues vertes

- Informations et bilan sur les suivis de la qualité de l'eau, des sols, de l'air, des odeurs du site (une réunion par an est organisée par la préfecture).

10 - Participations à des actions avec des associations et collectifs de riverains par rapport à des atteintes à l'environnement et à la qualité de vie. (Pordic, Saint-Quay-Portrieux...).

11 - Envoi d'un questionnaire sur l'environnement et la qualité de vie aux listes pour les élections municipales du territoire.

Nous communiquerons à propos des résultats des réponses.

12 - Mise en place d'un site internet.

13 - Autres dossiers d'importance à suivre : le Port de Binic et l'aménagement du centre de Binic.

14 - Présentation du bilan financier :

- résultats positifs,

- notre association fonctionne uniquement avec la participation financière de ses adhérents ; nos réserves nous permettent de financer nos dépenses sans problème.

15- Élection du tiers-sortant :

- Les membres sont réélus.

- Le conseil d'administration est composé de **13 membres**.

Les échanges ont été nombreux durant notre assemblée générale.

Nous vous remercions encore pour votre présence et participation aux discussions. L'ensemble des bilans a été approuvé à l'unanimité.

Joëlle Le Guern, Présidente de l'association « De la Source à la Mer »

De la terre à la mer

De notre territoire au monde

Permis de construire de la Rognouse : un recours gracieux de l'association

Monsieur le Maire de Binic a délivré, le 11 février 2020, un permis de construire et une autorisation de travaux pour la restructuration de la partie Ouest du bâtiment de l'ancienne base nautique, situé à proximité de la pointe de la Rognouse à Binic.

Dans notre bulletin du 1^{er} trimestre 2019, nous vous avons présenté nos observations sur ce projet et demandé son abandon.

Nous demandons qu'une solution, plus respectueuse de l'environnement sur ce site remarquable soit trouvée en lien avec le Conservatoire du littoral.

Devant l'obstination de Monsieur le Maire, et malgré nos multiples démarches sur le devenir de ce bâtiment, **nous avons décidé d'engager une procédure en déposant un recours gracieux le 6 avril 2020.**

Dans ce recours gracieux nous avons repris les aspects que nous avons développés :

- **Les aspects environnementaux** : espace remarquable, bande des 100m à compter des plus hautes eaux, secteur NL dans le PLU.
- **La fonction envisagée** : la destination du bâtiment a évolué au fil des années. Dans ce projet **il s'agit d'une salle polyvalente** recevant du public. L'arrêté qui permet de déterminer le nombre de personnes dans ce type de salle est de 3 personnes debout par m². (la salle du projet fait 230 m² ; **il pourrait donc y avoir 690 personnes**). Monsieur le Maire n'a pas présenté de projet global pour la base nautique, mais seulement pour un tiers des surfaces. Selon l'évolution de la partie Est de la base nautique, le nombre de personnes présentes simultanément pourrait être beaucoup plus important et incompatible avec le site remarquable de la Rognouse.

- **La problématique du stationnement et l'accès** : Dans le projet il y a **20 places de véhicules** de prévues. Les autres places proposées sont sur la rue ce qui est contraire au PLU. **L'accès à la salle polyvalente se fait par la rue de Bellevue. Cette rue est une impasse, étroite** qui présentera des difficultés pour **l'accès des services de sécurité**, en cas de nécessité, lors de manifestations avec des véhicules garés de chaque côté de la rue « de manière « sauvage ». Dans le permis de construire l'avis de la commission départementale de sécurité n'était pas joint et nous n'avons pas pu le consulter. Son avis sur ce point nous paraît indispensable.
- **La restructuration du bâtiment** : Dans le dossier de permis de construire il est écrit que le **bâtiment est démoli totalement et partiellement**. (les deux sont indiqués dans le dossier).
Il est donc **reconstruit** ce qui serait contraire aux dispositions de l'article L111-15 du code de l'urbanisme et au PLU qui classe cette zone en NL inconstructible. **Le projet n'est pas une réfection.**

Nous devons préciser que Monsieur le Maire a toujours refusé l'intervention du Conservatoire du littoral sur la commune. Son intervention permettrait pourtant de préserver l'environnement et développer son aspect touristique.

Ce projet va coûter des centaines de milliers d'euros à la collectivité.

En période de Coronavirus, ne faut-il pas réorienter les dépenses vers les besoins élémentaires à assurer ? En cette période difficile, ne faut-il pas réorienter les dépenses pour des dossiers d'importance et en attente depuis plusieurs années.

Les principales actions du 1er trimestre 2020

1 - Assemblée générale de l'association du Vendredi 17 Janvier 2020, 20h00 salle de l'Estran à Binic :

- compte-rendu pages n°5 à 10 de ce bulletin.

2 - Conseil d'administration du Samedi 8 Février :

- constitution du bureau : pas de changement.
- voir la composition page n°14 de ce bulletin.
- rappel des dossiers en cours.
- point sur l'envoi des questionnaires adressés aux différentes listes aux élections municipales.

3 - Dossier de la Rognouse :

- voir pages n°11 et 12 de ce bulletin.

- permis de construire accordé par Monsieur le Maire de Binic – Étables-sur-Mer le 11 février 2020.

- suite à la dernière présentation de ce dossier à l'assemblée générale et avec l'accord du conseil d'administration, nous avons déposé un recours gracieux auprès de Monsieur le **Maire le 6 avril 2020.**

- Nous suivons de près ce dossier.

